

Résolution sur la crise à l'Université Laurentienne

Considérant la situation dramatique à l'Université Laurentienne (déficit hors de contrôle, déclaration d'insolvabilité, mise sous la Loi sur les arrangements avec les créanciers, abolition du tiers des programmes, fermeture de postes, licenciement de 100 professeurs)

Considérant les dangereux précédents que créent les déboires de l'Université Laurentienne et les graves décisions prises à son sujet

Considérant que ces décisions ont été prises à huis clos par le Sénat le jour même où il recevait le rapport du sous-comité chargé de faire des recommandations

Considérant que la restructuration de l'Université Laurentienne sous le contrôle du cabinet d'affaires Ernst & Young, désigné par le tribunal, est identique à celle d'une entreprise qui élague des parties jugées insuffisamment rentables

Considérant que l'abolition de 60% des programmes en langue française porte un coup sévère au français en Ontario et témoigne d'un manque de respect pour les Franco-Ontariens et, plus généralement, pour l'enseignement universitaire

L'Assemblée universitaire de l'Université de Montréal

Exprime sa stupeur et son indignation devant la mutilation que subit l'Université Laurentienne

Déclare son appui et sa solidarité avec la communauté universitaire de l'Université Laurentienne, en particulier avec les professeurs et les employés qui perdent leur gagne-pain

Demande qu'une enquête indépendante et une analyse approfondie soient faites de la débâcle à l'Université Laurentienne afin qu'un tel malheur ne se produise dans aucune université

Affirme que les universités sont des biens collectifs et précieux, à entretenir et à gérer avec soin, sagesse et sens des responsabilités envers les communautés universitaires et la société en général